



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

HLM

Question écrite n° 67002

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le projet de budget logement pour 2015. En effet, l'État s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de territorialisation, en privilégiant la construction de logements sociaux dans les zones tendues. Dans le cadre du pacte État-USH, une cotisation de mutualisation a été instaurée afin de mobiliser une partie des fonds propres des organismes pour favoriser le développement de l'offre locative sur les territoires tendus. Il s'agit d'un principe de solidarité de l'ensemble du mouvement HLM. Toutefois, sur les secteurs détendus, les organismes ont également des besoins notamment en matière de renouvellement urbain (proposition d'une nouvelle offre attractive) ou de redimensionnement de leur offre au niveau de la demande. Or les ressources financières des organismes de logements sociaux sont fragilisés alors qu'ils doivent faire face à la problématique « amiante », à l'installation des détecteurs automatiques de fumée, mettre leur patrimoine (recevant du public) aux normes d'accessibilité, et plus globalement prendre en compte la fragilisation financière des locataires qui conduit partout à une hausse des impayés. C'est pourquoi, alors qu'il s'agit d'un problème qui, au-delà de la problématique des organismes, relève surtout d'une politique d'aménagement du territoire notamment en zone rurale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels moyens l'État peut mettre en place pour accompagner les organismes de logements sociaux dans une stratégie de recomposition de leur offre locative sur les secteurs détendus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67002

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8749

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)